

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE

2278^e SÉANCE : 22 MAI 1981

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2278).....	1
Remerciements au Président sortant	1
Hommage à la mémoire de M. Charles Yost, ancien représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies.....	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation au Moyen-Orient :	
Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/14482)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2278^e SÉANCE

Tenue à New York le vendredi 22 mai 1981, à midi.

Président : M. Masahiro NISIBORI (Japon).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Chine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Irlande, Japon, Mexique, Niger, Ouganda, Panama, Philippines, République démocratique allemande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2278)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation au Moyen-Orient :
Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage-
ment (S/14482).

La séance est ouverte à 12 h 20.

Remerciements au Président sortant

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'agréable devoir, en tant que président du Conseil de sécurité pour ce mois-ci, d'exprimer, au nom des membres du Conseil, notre profonde reconnaissance à l'égard de M. Noël Dorr, représentant de l'Irlande, pour ses grandes qualités diplomatiques et les efforts inlassables qu'il a déployés lorsqu'il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois d'avril.

Hommage à la mémoire de M. Charles Yost, ancien représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

2. LE PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le Secrétaire général désire faire une déclaration à ce sujet. Je lui donne la parole.

3. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons appris ce matin la triste nouvelle du décès de M. Charles Yost, ancien représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, et collègue hautement estimé de nombre d'entre nous ici.

4. M. Yost était un fonctionnaire de grande valeur, dévoué à la cause de la paix internationale et de l'Organisation des Nations Unies. Il a représenté son pays au sein de l'Organisation avec une remarquable

compétence et une grande distinction et a ainsi apporté une contribution exceptionnelle à ses travaux. Il était un ami très proche de nombre d'entre nous et, après avoir quitté l'Organisation des Nations Unies, il a continué de suivre nos travaux et s'est toujours tenu à notre disposition pour nous aider ou nous faire bénéficier de sa grande sagesse et de son expérience. Il va nous manquer énormément.

5. Qu'il me soit permis d'exprimer à la délégation des Etats-Unis ainsi qu'à Mme Yost et à sa famille mes condoléances les plus sincères à l'occasion de cette perte cruelle.

6. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au nom des membres du Conseil de sécurité, je me joins aux condoléances exprimées à l'occasion du décès de M. Charles Yost et prie le représentant des Etats-Unis de bien vouloir les transmettre à la famille du disparu.

7. M. LICHENSTEIN (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom de mon gouvernement, au nom de la famille et des très nombreux amis de M. Yost, je voudrais remercier le Secrétaire général du chaleureux hommage qu'il a rendu à notre collègue. Comme le Secrétaire général l'a dit, M. Yost était un fonctionnaire dévoué, non seulement à la cause de son propre gouvernement, mais aussi, comme nombre d'entre nous le savent bien ici, à celle de l'Organisation des Nations Unies dont l'objectif principal est la réalisation de la paix internationale pour laquelle l'Organisation a été créée.

8. Une fois encore, je remercie le Secrétaire général des condoléances qu'il nous a adressées à nous tous qui sommes affectés par cette perte.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient :

**Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage-
ment (S/14482)**

9. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Les membres du Conseil de sécurité sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage-
ment (FNUOD) pour la période allant du 21 novembre 1980 au 20 mai 1981 ainsi

que du projet de résolution contenu dans le document S/14484.

10. Si je n'entends pas d'objections, je vais mettre aux voix le projet de résolution. Comme il n'y a pas d'objections, nous allons procéder au vote.

Il est procédé au vote à main levée.

Par 14 voix contre zéro, le projet de résolution est adopté [résolution 485 (1981)].

Un membre (Chine) n'a pas participé au vote.

11. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Eu égard à l'adoption de la résolution sur le renouvellement du mandat de la FNUOD, j'ai été autorisé, au nom des membres du Conseil de sécurité, à faire la

déclaration complémentaire suivante au sujet de la résolution qui vient d'être adoptée.

“Comme on le sait, il est dit au paragraphe 26 du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement que, “malgré le calme qui règne actuellement dans le secteur Israël-Syrie, la situation demeure potentiellement dangereuse dans tout le Moyen-Orient et risque de le rester tant que l'on ne sera pas parvenu à un règlement d'ensemble couvrant tous les aspects du problème du Moyen-Orient”. Cette déclaration du Secrétaire général reflète l'opinion du Conseil de sécurité.”

12. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé l'examen du point à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 30.